

## TRADITION ET DROITS DE L'HOMME

### Eléments de réflexion

Dans l'époque trouble et troublée que nous traversons, les besoins exacerbés d'appartenance et de reconnaissance trouvent de plus en plus satisfaction dans la fascination qu'exercent les extrêmes.

Nous voyons ainsi, de façon sporadique, des groupuscules marginaux développer et revendiquer des idéologies racistes et antisémites sous couvert d'un système prétendu traditionnel, souvent médiocre. Ce phénomène qui se manifeste régulièrement dans les périodes d'incertitude ne doit pas être ignoré. Plus grave sans doute constituerait l'ingérence de telles idéologies dans les grandes centrales traditionnelles, je pense par exemple à certaine obédience maçonnique qui est aujourd'hui confrontée à ce problème dans plusieurs de ses loges.

Il n'est sans doute pas inutile de rappeler que les idéologies totalitaires de droite ou de gauche se sont toujours attaquées, avec plus ou moins de violence, aux sociétés secrètes traditionnelles, maçonniques ou non. Par nature, ces idéologies ne peuvent tolérer très longtemps des systèmes visant à rendre l'homme libre et responsable, à le libérer de toute forme de représentation et d'attachement pour le conduire à l'éveil. Dans le cas extrême du nazisme, où un certain nombre d'organisations prétendument traditionnelles (Société Thulé, Société de l'Edda, O.N.T., etc ) ont pu contribuer à la formation de quelques éléments de la doctrine nationale-socialiste, le gouvernement hitlérien a finalement prononcé la dissolution de ces organisations, par ailleurs sans valeur, et la plupart de leurs dirigeants connurent bien des déboires sous le régime du IIIe Reich.

Dans cette fin de siècle, les outils juridiques internationaux en matière de droits de l'homme concourent notamment à la protection des multiples formes d'expression religieuses et traditionnelles, ils garantissent la liberté d'expression, d'opinion, d'association, c'est à dire, la possibilité pour les sociétés traditionnelles de développer leurs activités.

La Déclaration universelle des droits de l'homme déclare à l'article 18 que "toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion". Ce droit implique la liberté d'adopter, de pratiquer, ou de changer de religion ou de conviction. Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques stipulait, à l'article 18 que "toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion", ce droit implique la liberté d'adopter, de pratiquer, ou de changer de religion ou de conviction. Aux termes de l'article premier de la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction "toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion, ce droit implique la liberté d'adopter, de pratiquer, ou de changer de religion ou de conviction. Ces dispositions tendent toutes au même objectif, toute personne a le droit d'adopter une religion ou une conviction, d'en adopter une autre, ou de n'en professer aucune. Les termes "religion ou conviction" englobent diverses formes de traditions, de formes religieuses anciennes ou modernes, de théisme, mais aussi d'autres convictions telles que l'agnosticisme, la libre pensée, l'athéisme ou le rationalisme. Il est admis généralement que les termes "religion ou conviction" s'entendent de croyances qui ne se réclament pas nécessairement du théisme.

Toute organisation traditionnelle voit donc ces droits fondamentaux, qui lui permettent d'exister et de se développer, garantis par les outils juridiques internationaux. Toutefois, si la tolérance suppose le respect de la religion ou de la conviction d'autrui, en revanche, elle n'implique pas nécessairement l'approbation de toutes les convictions, en particulier quand ces convictions ne respectent pas les droits

de l'homme tels qu'ils sont garantis par les mêmes instruments juridiques internationaux. Les systèmes doctrinaux peuvent véhiculer ouvertement, ou de façon masquée, des préjugés qui intrinsèquement n'ont rien à voir avec la religion. Ce sont plutôt des facteurs historiques, socio-culturels ou physiques qui provoquent la discrimination, l'antipathie et l'hostilité. En réalité la religion ne permet que rarement la discrimination, au contraire, les enseignements traditionnels et religieux sont déformés et interprétés de façon à excuser les préjugés (on a tenté par exemple de justifier l'apartheid par le christianisme). Par conséquent, il est important que les organisations traditionnelles authentiques, au même titre que les grandes religions, prennent une position claire face aux idéologies professant des positions racistes ou antisémites, à l'exemple du Grand Orient de France qui en 1987, comme d'autres obédiences maçonniques, a adopté le point suivant dans ses statuts:

"Pour pouvoir être admis à l'initiation et jouir des droits attachés au titre de Franc-Maçon du Grand-orient de France, il faut:

...  
5) ne pas être ou avoir été adhérent ou sympathisant d'une association ou d'un groupement appelant à la discrimination raciale, à la violence envers une personne ou un groupe de personnes en prétextant de leur origine, leur appartenance à une ethnie ou à une religion déterminée et qui propagerait ou aurait propagé des idées et des théories tendant à justifier ou à encourager cette discrimination, cette haine, cette violence."

Autre exemple, l'Orient Universel des Rites Traditionnelles, obédience principalement basée en Grèce, mais qui s'étend également en Italie, en France, en Suède, et d'autres pays à travers ses loges de recherches, a adopté en 1990 un article spécifiant que "les membres s'engageaient à respecter les droits de l'homme tels que définis et garantis par les outils juridiques internationaux". Des organisations non maçonniques ont également adopté des positions semblables. Signalons enfin l'existence de réseaux composés principalement de franc-maçons qui luttent par tous les moyens légaux à leur disposition et à tous les niveaux de la société contre la discrimination sous toutes ses formes. Certains de ces réseaux, comme les "compagnons du coquelicot" restent volontairement secrets afin de renforcer leur efficacité. Les "compagnons du coquelicot" luttent également contre les dictatures par des actions non-violentes, s'appuyant sur une philosophie proche de l'ahimsa de Gandhi. Parfois contraints à la clandestinité, ils sont devenus des spécialistes de la lutte contre la désinformation et la manipulation des foules.

Ces quelques exemples peuvent nous rappeler que lorsque le religieux ou l'initiatique intègrent des éléments théoriques conduisant à la discrimination ou à la haine raciale, il s'agit d'éléments contre-nature, d'ordre pathologique.

Il existe de par le monde plusieurs milliers de religions ou traditions. Chacune d'elle est unique en son genre, et développe ses propres spécificités, ceci au niveau exotérique, mais également, dans un certain nombre de cas, au niveau mésotérique ou ésotérique. Chacune se caractérise par:

un dogme propre se réclamant ou non du théisme,  
ses propres doctrines de l'incarnation, de l'immortalité, de l'évolution, ses propres modèles du monde et de l'univers et des rapports entre l'homme et l'univers,

ses propres écrits sacrés,  
ses propres rites, cérémonies, célébrations, initiations,  
ses propres objets de culte, divinités, nature, ancêtres...

ses propres coutumes,  
ses propres pratiques et exercices spirituels.

Outre le danger, dénoncé plus avant, que représente l'appropriation et la manipulation d'idéologies religieuses ou traditionnelles par des groupes d'extrême droite ou par des groupes extrémistes d'autres courants, signalons également un autre phénomène, de très grande ampleur, et largement développé dans notre monde. Je cite à ce propos un extrait de la remarquable série d'études n°2 éditée par le Centre pour les droits de l'homme de l'ONU et intitulée "Elimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction":

"Il existe de nos jours des milliers de pseudo-religions qui exploitent le droit à la liberté de religion ou de conviction ou en abusent. Certaines dentre elles s'abritent derrière des croyances "bizarres" pour dissimuler des activités illégales, d'autres préconisent le libre usage de stupéfiants ou de substances chimiques ou prônent la liberté sexuelle pour attirer de nouveaux membres. Certaines insistent sur l'obéissance aveugle à leurs dirigeants, d'autres apprennent à leurs membres à supprimer toute réflexion critique, d'autres encore mettent l'accent sur l'identité du groupe au détriment de l'épanouissement personnel. les transfuges vivent souvent dans la crainte de représailles physiques ou de persécutions. La plupart de ses groupes religieux cherchent essentiellement à se développer et à s'enrichir... Ces groupes sont de plus en plus souvent responsables des atteintes à la liberté et à l'indépendance individuelles."

Nous constatons donc l'intérêt que présentent les instruments juridiques internationaux en matière de droits de l'homme pour tous ceux qui souhaitent l'émergence d'une véritable éthique sur la scène ésotérique. Ces instruments permettent d'une part, de garantir aux organisations traditionnelles, tout comme aux religions, la possibilité et la liberté de maintenir et développer leurs activités dans le respect de ces mêmes droits de l'homme, et d'autre part, de lutter contre toutes les formes de manipulation qui empruntent le masque de la religion ou de l'initiation.

Le droit cependant n'est d'aucun effet si un souci permanent d'éthique n'est pas manifesté par les responsables et les membres des organisations traditionnelles, des églises ou des mouvements spirituels qui animent et influencent notre monde.

Rémy BOYER

Bibliographie succincte:

Sur "droits de l'homme et religion":

Droits de l'homme: recueil d'instruments internationaux, New-York,  
publication des Nations-Unies.

Série d'études n°2 des Nations Unies, "Elimination de toutes les  
formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou  
la conviction", Genève.

La liberté religieuse: droit fondamental. Paris, P. Téqui.  
de André Vincent, Philippe-I.

Sur les relations entre nazisme et groupuscules occultistes:

Les racines occultistes du nazisme, Editions Pardès,  
de Nicholas Goodrick-Clarke.

Néo-nazis: la terrible enquête, Ed. JCLattès, Le monde en marche,  
de Michael Schmidt.

Enquête sur la droite extrême, Le Monde éditions,  
de René Monzat.